



DEJIC/CD

## COMPTE-RENDU SUCCINCT DU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL SÉANCE DU MARDI 09 JUILLET 2019 À 9h30

Sur convocations envoyées le vingt-six juin deux mille dix-neuf, les membres du Comité Technique Intercommunal se sont réunis le mardi neuf juillet deux mille dix-neuf à neuf heures trente à la Maison des Communes, sous la présidence de M. Michel HIRIART, Président du Centre de Gestion.

### ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

⇒ Représentants du collège des représentants des collectivités et des établissements publics :

- **M. HIRIART**, Maire de BIRIATOU, Président du Centre de Gestion
- **M. DÉSSERÉ**, Maire de LEMBEYE,
- **M. AUSSANT**, Maire d'ARUDY,
- **M. FINZI**, Maire de SAINT-CASTIN,
- **M. GARCIA**, Maire d'ARTHEZ-DE-BÉARN,
- **M. VIGNAU**, Maire de BEUSTE,
- **M. SANZ**, Maire de RÉBÉNACQ.

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme LABORDE**, Adjoint technique à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **M. CAUHAPÉ-COUDURE**, Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT) sans voix délibérative,
- **Mme PROHARAM**, Adjoint technique à la COMMUNE DE LASSEUBE (CFDT) sans voix délibérative,
- **M. SLAYKI**, Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE D'IDRON (CGT),
- **Mme MOUSTROUS**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **Mme LACOMBE**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe au SIRP IKAS BIDEA (UNSA),
- **Mme CARRÈRE**, Rédacteur au SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO),
- **M. MENESSIONIER**, Ingénieur principal à la COMMUNE DE NAY (FO) sans voix délibérative,
- **Mme BÉBIOT**, Attaché à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB).

### ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE D'AHETZE (CGT),
- **M. HONTAS**, Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **M. COLLIOT**, animateur au CCAS DE BRISCOUS (CGT),
- **M. SAUBES**, Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE D'URCUIT (CGT),
- **M. ANETAS**, Adjoint technique à la COMMUNE DE LAHONCE (UNSA),
- **Mme PIOT**, Adjoint administratif à la COMMUNE DE LESCUN (UNSA),
- **M. CAPIN**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **Mme BAUDOIN**, Rédacteur à la COMMUNE D'ARGAGNON (SUD/LAB).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **M. MARCHAND**, Directeur du Centre de Gestion,
- **M. BIDART**, Responsable du Pôle Médico-social au CDG 64,
- **Mme DÉSSERT**, Consultante en organisation et ressources humaines, Référente CTI/CHSCT au CDG 64,
- **Mme DENAIS**, Consultante au CDG 64.

M. HIRIART remercie les délégués pour leur participation à cette réunion du Comité Technique Intercommunal et les informe du retrait de la saisine du CCAS DE BRISCOUS concernant la rémunération des agents. La collectivité a tenu compte des observations émises par le Pôle Expertise juridique du CDG 64 et travaille sur le RIFSEEP pour présenter un nouveau dossier à la séance de Septembre.

M. GARCIA assure les fonctions de secrétaire de séance et M. SLAYKI de secrétaire adjoint.

Le Président rappelle la liste des dossiers inscrits à l'ordre du jour :

<b>I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CTI DU 9 AVRIL 2019.....</b>	<b>3</b>
<b>II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DU 9 JUILLET 2019 .....</b>	<b>3</b>
<b>A. AVIS SUR UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL (1) .....</b>	<b>3</b>
<b>B. AVIS SUR DES PROJETS D'AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE (5) .....</b>	<b>3</b>
<b>C. AVIS SUR DES PROJETS DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE (2).....</b>	<b>3</b>
<b>D. AVIS SUR UN PROJET DE MISE EN PLACE DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (1).....</b>	<b>4</b>
<b>E. AVIS SUR UN PROJET D'INSTALLATION D'UNE ALARME ET D'UN SYSTÈME DE VIDÉO PROTECTION (1) .....</b>	<b>4</b>
<b>F. AVIS SUR UN PROJET DE MISE EN PLACE DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS (1).....</b>	<b>4</b>
<b>G. AVIS SUR DES PROJETS D'ATTRIBUTION DE RÉGIME INDEMNITAIRE (15).....</b>	<b>4</b>
<b>H. AVIS SUR UN PROJET D'INSTAURATION DE TEMPS PARTIEL (1) .....</b>	<b>5</b>
<b>I. AVIS SUR UN PROJET DE MISE EN PLACE D'ASTREINTES (1).....</b>	<b>5</b>
<b>J. AVIS SUR UN PROJET DE MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DE FORMATION (1) .....</b>	<b>5</b>
<b>K. AVIS SUR UN PROJET DE RÉORGANISATION DE SERVICE (1) .....</b>	<b>5</b>
<b>L. AVIS SUR DES PROJETS DE SUPPRESSIONS DE POSTES (27).....</b>	<b>5</b>
<b>M. AVIS SUR DES PROJETS DE MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE (29) .....</b>	<b>6</b>
<b>N. AVIS SUR DES PROJETS DE TRANSFERT DE COMPÉTENCE ET DE PERSONNEL (2).....</b>	<b>6</b>
<b>O. QUESTIONS DIVERSES.....</b>	<b>6</b>

## I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CTI DU 9 AVRIL 2019

Conformément aux dispositions de l'article 22 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le Président soumet à l'approbation des membres du CTI le procès-verbal de la réunion du Comité Technique Intercommunal en date du 9 avril 2019.

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et des établissements publics **approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du CTI en date du 9 avril 2019.**

## II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DU 9 JUILLET 2019

### A. AVIS SUR UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL (1)

Le Président soumet le projet présenté par le **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARUDY** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable à la majorité** par 6 voix contre (CFDT, CGT, FO, UNSA, SUD/LAB) et 1 abstention (CFDT),
- | **du collège des représentants des collectivités** qui émet un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet.**

Mmes BÉBIOT et CARRÈRE demandent à organiser une visite des locaux du CCAS en septembre 2019.

M. AUSSANT répond favorablement à la demande et M. VIGNAU se propose pour faire partie de la délégation.

### B. AVIS SUR DES PROJETS D'AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE (5)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE GELOS, DE MORLANNE** et par les **SYNDICATS MIXTES DE L'ADOUR MARITIME ET AFFLUENTS, DES ÉCOLES DE MORLANNE ET DE CASTEIDE-CANAU ET DU TOURISME DES CANTONS DE LEMBEYE ET DE GARLIN** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces cinq projets.**

### C. AVIS SUR DES PROJETS DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE (2)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'AURIAC ET DE MIOSENS-LANUSSE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces deux projets.**

## D. AVIS SUR UN PROJET DE MISE EN PLACE DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (1)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE BIDARRAY** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

## E. AVIS SUR UN PROJET D'INSTALLATION D'UNE ALARME ET D'UN SYSTÈME DE VIDÉO PROTECTION (1)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE BRISCOUS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

## F. AVIS SUR UN PROJET DE MISE EN PLACE DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS (1)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE NARCASTET** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

## G. AVIS SUR DES PROJETS D'ATTRIBUTION DE RÉGIME INDEMNITAIRE (15)

Le Président soumet le **projet autre que RIFSEEP (1)** présenté par le **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARUDY** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable à la majorité** par 5 voix contre (CGT, FO, UNSA, SUD/LAB) et 2 abstentions (CFDT),
- | **du collège des représentants des collectivités** qui émet un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet**.

Le Président soumet les **projets de mise à jour du RIFSEEP (4)** présentés par les **COMMUNES DE BEDOUS, DE POURSIUGUES-BOUCOUE, DE SERRES-MORLAAS ET DES EAUX-BONNES** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable à la majorité** par 6 voix contre (CFDT, CGT, FO, SUD/LAB, UNSA) et 1 abstention (CFDT),
- | **du collège des représentants des collectivités** qui émet un **avis favorable à l'unanimité sur ces quatre projets**.

Le Président soumet les **projets d'instauration du RIFSEEP (5)** présentés par les **COMMUNES D'ARBERATS-SILLEGUE, D'HERRÈRE**, par le **SIVU DES GAVES ET DU SALEYS**, le **SYNDICAT MIXTE DU TOURISME DES CANTONS DE LEMBEYE ET DE GARLIN** et le **SYNDICAT POUR LE GROUPEMENT SCOLAIRE DE LA VALLÉE DE L'ESCOU** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable à la majorité** par 6 voix contre (CFDT, CGT, FO, SUD/LAB, UNSA) et 1 abstention (CFDT),
- | **du collège des représentants des collectivités** qui émet un **avis favorable à l'unanimité sur ces cinq projets**.

Le Président soumet les [projets d'instauration du RIFSEEP \(5\)](#) présentés par les **COMMUNES D'ASTIS, DE LANTABAT, DE LEDEUIX, DE LUSSAGNET-LUSSON, DE MONASSUT-AUDIRACQ** au vote :

- | [du collège des représentants du personnel](#) qui émet un [avis défavorable à la majorité](#) par 5 voix contre (CGT, FO, SUD/LAB, UNSA), 1 abstention (CFDT) et 1 voix pour (CFDT),
- | [du collège des représentants des collectivités](#) qui émet un [avis favorable à l'unanimité sur ces cinq projets](#).

## H. AVIS SUR UN PROJET D'INSTAURATION DE TEMPS PARTIEL (1)

Le Président soumet le projet présenté par le **SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un [avis favorable à l'unanimité](#).

## I. AVIS SUR UN PROJET DE MISE EN PLACE D'ASTREINTES (1)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE LAROIN** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un [avis favorable à l'unanimité](#).

## J. AVIS SUR UN PROJET DE MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DE FORMATION (1)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE D'ARBUS** au vote :

- | [du collège des représentants du personnel](#) qui émet un [avis favorable à la majorité](#) par 4 voix pour (CGT, CFDT, UNSA) et 3 abstentions (CGT, FO, SUD/LAB),
- | [du collège des représentants des collectivités](#) qui émet un [avis favorable à l'unanimité](#).

## K. AVIS SUR UN PROJET DE RÉORGANISATION DE SERVICE (1)

Le Président soumet le projet présenté par le **SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un [avis favorable à l'unanimité](#).

## L. AVIS SUR DES PROJETS DE SUPPRESSIONS DE POSTES (27)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ANGAÏS, D'ARUDY, D'ASSAT (3 dossiers), DE BERNADETS (3 dossiers), DE MIREPEIX (2 dossiers), DE SAINT-JEAN-LE-VIEUX, DES EAUX-BONNES (3 dossiers), D'ETCHARRY, DU SIVU DE LA VOIRIE DU CANTON DE LEMBEYE, DU SIVU DES GAVES ET DU SALEYS, DU SYND .INT.E.C.T.O.M COTEAUX BÉARN ADOUR (6 dossiers), DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES, DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND PAU (3 dossiers)** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un [avis favorable à l'unanimité sur ces vingt-sept dossiers](#).

## M. AVIS SUR DES PROJETS DE MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE (29)

Le Président soumet les projets d'augmentation présentés par le **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BRISCOUS**, LE **CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAUVETERRE-DE-BÉARN**, LES **COMMUNES D'ASSON (2 dossiers)**, **D'AUGA**, **DE BÉRENX**, **DE BERNADETS**, **DE BOUGARBER**, **DE BRISCOUS (4 dossiers)**, **DE GABASTON**, **DE LARRIBAR-SORHAPURU**, **DE LÈME**, **DE MAULÉON-LICHARRE (2 dossiers)**, **DE MOUHOUS**, **DE NARCASTET**, **DE POEY-DE-LESCAR**, **DE SARPOURENX**, **DE SAUCÈDE**, **DE SERRES-MORLAAS**, **DE TARON-SADIRACQ-VIELLENAVE**, **D'ESTOS**, **D'IRISSARRY**, au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces vingt-six dossiers**.

S'agissant du dossier de la **COMMUNE DE BRISCOUS**, l'avis est assorti de l'**observation suivante** : « Le temps de travail de l'agent est augmenté à 27h12. Une augmentation à 28h hebdomadaires aurait permis une affiliation de l'agent au régime spécial de la CNRACL ».

Le Président soumet les projets de diminution présentés par le **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARUDY**, LES **COMMUNES DE LAHOURCADE ET DE SOURAÏDE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces trois dossiers**.

## N. AVIS SUR DES PROJETS DE TRANSFERT DE COMPÉTENCE ET DE PERSONNEL (2)

Le Président soumet les projets présentés par le **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAROIN ET LA COMMUNE DE LAROIN** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces deux dossiers**.

## O. QUESTIONS DIVERSES

Mme BÉBIOT et M. SLAYKI souhaitent que les dossiers soient présentés dans l'ordre d'affichage du progiciel AGIRHE pour faciliter le suivi de la présentation faite en séance.

Le Président confirme que cette remarque sera prise en compte pour la prochaine séance.

-----

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou appelée des délégués, la séance est levée à onze heures et quarante-cinq minutes.

**LE PRÉSIDENT,**



**Michel HIRIART**  
Maire de BIRIATOU  
Président de la Fédération  
Nationale des Centres de Gestion

